



Annecy, le 09 avril 2026
N° 20260409/ARM/EMA/EMZD LYON/DMD74/DMDA/NP

NOTE

OBJET : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.
Cérémonie du dimanche 26 avril 2026 à ANNECY.

ANNEXE : I. Déroulement de la cérémonie
II. Modalités pratiques
III. Plan

A l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, une cérémonie sera organisée le dimanche 26 avril 2026 à 11h00, au square des martyrs de la déportation (« clos BONLIEU ») à ANNECY, sous la présidence de Madame Émmanuelle DUBÉE, préfète de Haute-Savoie.

La présente note décrit le déroulement et les modalités pratiques d'organisation de cette cérémonie.

Le lieutenant-colonel Ludovic ROUGELOT
Délégation militaire départementale
de Haute-Savoie

ANNEXE I

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Horaires	Déroulement	Commandement	Sono	Responsables/Acteurs/Observations
10h45	Mise en place des porte-drapeaux			Coordinateur porte-drapeaux sous couvert ONAC-VG
10h50	Mise en place des présidents d'associations			ONAC-VG
10h55	Mise en place du rang protocolaire Face au monument.			Préfecture/BRCE <i>Présentation au public du déroulement de la cérémonie par le maître de cérémonie de la mairie d'Annecy</i>
11H00	Arrivée de la préfète Accueil par le DMDA La préfète et le DMDA prennent leur place sur le rang protocolaire	« Drapeaux hauts » « Drapeaux bas »		<i>Annonce de phase par le MC</i> Coordinateur porte-drapeaux Coordinateur porte-drapeaux
11H01	Lectures - Poème - Message des associations de déportés	« Drapeaux hauts » « Drapeaux bas »	Chant des Marais	<i>Annonce de phase par le MC.</i> FNDIRP FNDIRP Coordinateur porte-drapeaux Coordinateur porte-drapeaux

ANNEXE II

MODALITÉS PRATIQUES

1. COORDINATION

- Cérémonial et dispositif général : ADC CARLIER, SOA DMDA 74.
- Accueil des autorités : BRCE PREF 74.
- Maître de cérémonie : MME Aurélie SALLEN, chef du service protocole ANNECY.
- Accueil des associations et emblèmes : M. Patrick LECUPPRE, DIR ONAC VG 74.
- Coordination des porte-drapeaux : M. Eric MISSILLIER, Association des Glières.

2. SONNERIES-MUSIQUES

- Les musiques et l'hymne national seront diffusés par la sonorisation.

3. LECTURE DES TEXTES

Les textes lus par les associations, familles ou enfants des écoles doivent faire l'objet d'une validation par le Préfet au moins une semaine avant la cérémonie.

Circuit de transmission : ONAC-BRCE.

4. SOUTIEN

Les services de la municipalité d'ANNECY assureront :

- le nettoyage de la place,
- le pavoisement,
- la mise en place du dispositif de sonorisation et du pupitre,
- Le regroupement, la mise en place et la présentation des gerbes de fleurs.

5. TENUE DES PORTE-DRAPEAUX

Il est rappelé que la tenue des porte-drapeaux associatifs doit être conforme au guide diffusé par l'ONAC-VG (« Guide à l'usage des porte-drapeaux associatifs », édition du 27/10/2022).

Le port de la tenue militaire n'est pas autorisé.

Les contrevenants ne seront pas autorisés à participer à la cérémonie.

6. VIN D'HONNEUR

A l'issue de la cérémonie, la municipalité d'ANNECY offrira un vin d'honneur au sein du forum exposition du centre BONLIEU.

7. SÉCURITÉ

Le site sera sécurisé le temps de la cérémonie sous couvert de la DIPN, en lien avec la police municipale.

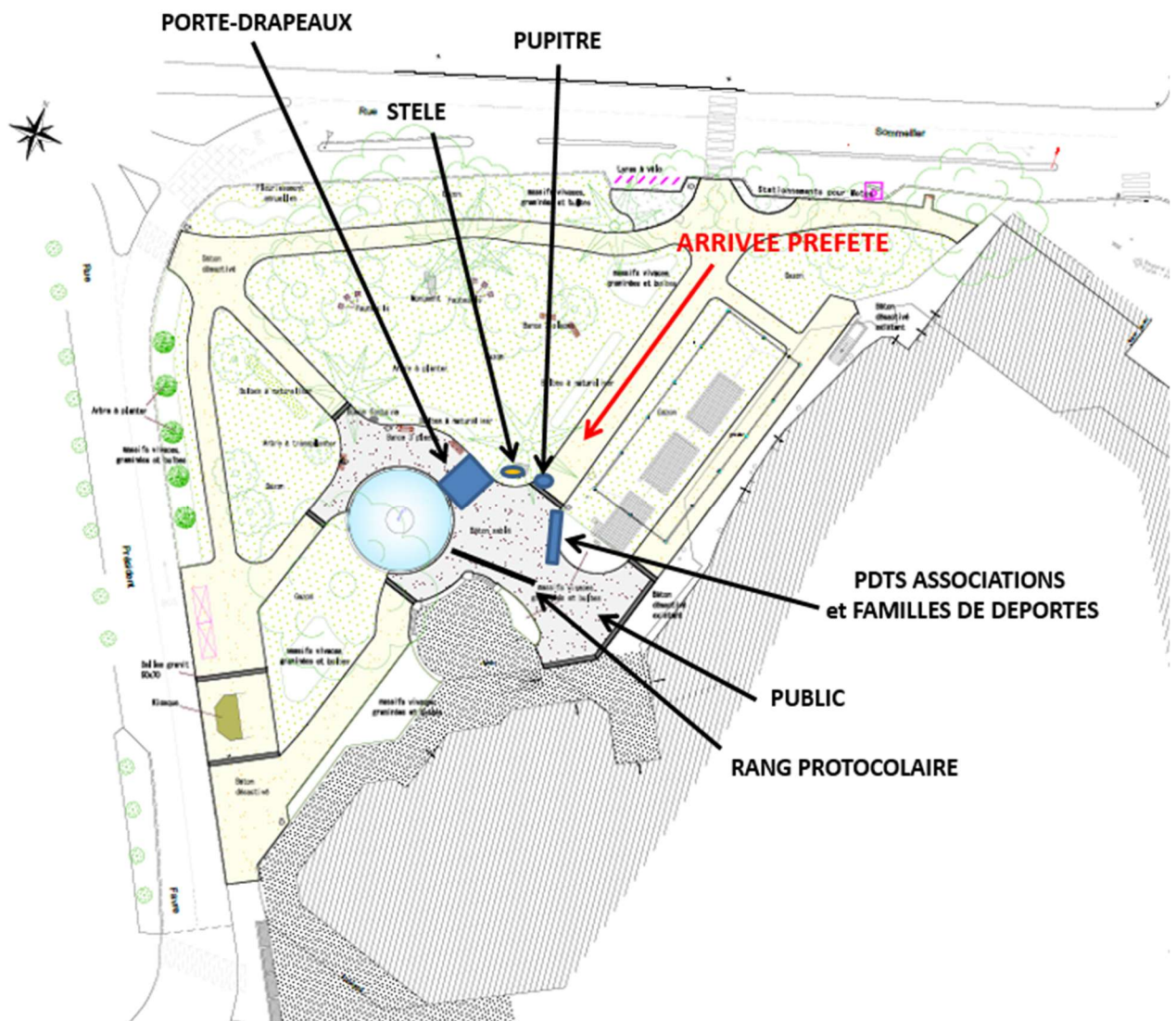
ANNEXE III

PLAN

Cérémonie du 26 avril 2026 - dispositif

Square des martyrs de la déportation – clos BONLIEU

ANNECY



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES:

- Madame la préfète de Haute-Savoie (sous couvert BRCE)
- Monsieur le maire d'Annecy (sous couvert service protocole)
- Monsieur le délégué militaire départemental de Haute-Savoie
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie
- Monsieur le directeur interdépartemental de la Police Nationale
- Monsieur le directeur départemental du SDIS 74
- Monsieur le directeur régional des douanes
- Monsieur le directeur départemental de l'ONAC-VG 74

- 27^e Bataillon de chasseurs alpins
- Centre d'information et de recrutement des forces armées d'Annecy

Sous couvert du BRCE/PREF 74 :

- Mesdames et messieurs les parlementaires de Haute-Savoie
- Monsieur le président du conseil régional AURA
- Monsieur le président du conseil départemental 74
- Madame la présidente de la communauté de communes du Grand Annecy

Sous couvert de l'ONAC-VG 74 :

- Mesdames et messieurs les présidents des associations patriotiques et mémorielles de Haute-Savoie